

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
La phase 4 de la liaison Tihange-Strée-Tinlot**

Monsieur le Ministre,

Lors d'une question parlementaire au sujet de l'échangeur de Tinlot, considéré comme la phase 4 de la liaison Tihange-Strée-Tinlot, vous m'aviez répondu avoir demandé que le chantier puisse démarrer fin 2022 et, au plus tard, début 2023. Nous y sommes donc.

Vous le savez, la RN63 est accidentogène et particulièrement à Tinlot. Les travaux prévus dans le Plan infrastructures, à savoir le réaménagement de l'échangeur par la suppression du pont et la création d'un grand giratoire ainsi que la création d'un autre giratoire au niveau du carrefour Levooz, sont donc attendus avec impatience.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me communiquer le calendrier de ces travaux? La mobilité douce a-t-elle été prise en compte dans ces travaux? Enfin, sachant que la ligne express E20 s'arrête à Tinlot, un dispositif particulier a-t-il été prévu (parking de covoiturage, sécurité, éclairage)?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Décembre 2022]

Comme je l'avais précisé à l'honorable membre lors de nos derniers échanges sur le sujet, je suis attentif à ce dossier de la liaison Tihange-Strée-Tinlot qui, sous mon impulsion, a évolué comme détaillé ci-dessous.

Le cahier spécial des charges et le métré ont été remis à jour selon les nouvelles réglementations. Les remaniements de ces documents par la DT des Routes de Liège sont quasi finalisés. Deux réunions avec les concessionnaires ont eu lieu et les essais Walterre ont été commandés. Mon administration a également demandé des autorisations d'intervention au niveau des emprises. À propos de ces expropriations, c'est le CAI qui reste à la manœuvre.

Dès l'obtention des autorisations pour les quelques petites parcelles situées autour du giratoire N63/N66, et le feu vert de la SOFICO, mon administration procédera au lancement de l'adjudication du marché de travaux.

Concernant la mobilité douce, il est bien prévu des aménagements pour les modes doux dans ce projet. La route N66 entre les giratoires Saint-Vitu et le nouveau giratoire N63/N66 sera complètement réhabilitée afin de réaliser une piste cyclable double sens sur toute la longueur. Cette piste cyclable sera prolongée au-delà du giratoire N63/N66 jusque la rue Malplaquaye. La liaison pour les vélos au niveau du giratoire Levooz est également prévue.

Enfin, pour la ligne express E20, aucun dispositif particulier n'est actuellement prévu pour l'arrêt à Tinlot.